

Règlement intérieur du Troisième Open d'échecs du Quercy Blanc

Article 1 : organisation

L'Echiquier du Quercy Blanc organise le troisième open du quercy blanc du dimanche 14 au samedi 20 juillet 2024 à la salle des fêtes de Castelnau-Montratier 46170 .

L'Open se compose d'un seul tournoi :

- Troisième du Quercy Blanc (61124) <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=61124>

Article 2 : homologation et appariements

Cet Open, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2024. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 15 minutes avant le début de chaque. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif. Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le dimanche 14 avant 14h. Tout joueur se présentant après 14h00 pourra être apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 3 : cadence et forfait

La cadence est de 1h30 plus 30s par coup pour finir la partie. La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 60 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un forfait, contacter l'arbitre principal par SMS au 06 66 66 16 57 en indiquant nom, prénom et la raison du forfait.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative.

Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription se montent à :

Adultes 50 € jusqu'au 09 juillet 2024 / 60 € après

Jeunes 25 € jusqu'au 09 juillet 2022 / 30 € après

GRATUIT POUR LES GMI ET MI – demi-tarif pour les MF

Article 5 : horaires

Samedi 13 de 14h à 17h inscriptions et pointage

Dimanche 14 inscriptions et pointage jusqu'à 14h00

Dimanche 14 14h30 Ronde 1

Lundi 15 09h30 Ronde 2

Lundi 15 14h30 Ronde 3

Mardi 16 09h30 Ronde 4

Mercredi 17 09h30 Ronde 5

Mercredi 17 14h30 Ronde 6

Jeudi 18 09h30 Ronde 7

Vendredi 19 09h30 Ronde 8

Samedi 20 09h00 Ronde 9

Samedi 20 14h00 Cérémonie de Clôture

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la Performance. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 6ème ronde dans la salle du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par : Dominique Dervieux (Arbitre elite 2), arbitre en chef, Vincent DENIS (Arbitre Fédéral Open 2), arbitre en second, Aurèle DENIS (Arbitre club) et toutes personnes habilitées.

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 9 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.

Article 10 : comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser ou de blitzter dans la salle du tournoi. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours. Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4. des Règles du Jeu.

The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 13.4.

Article 11 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 13 :

Par son inscription au Deuxième Open du Quercy Blanc le joueur (euse) adulte ou les parents de joueur (euse) mineur (e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur tout support en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 14 :

L'inscription au deuxième Open du Quercy Blanc implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

DERVIEUX Dominique

L'organisateur

DENIS Vincent